

Paris, le jeudi 7 février 2013

Arbitrage interministériel sur la formation des MK : Le SNMKR dément tout ralliement à la position de la FFMKR qui mettrait gravement en danger l'avenir de la profession

Contrairement aux interprétations erronées de la FFMKR, le SNMKR maintient et réaffirme avec force sa position : **le grade master est la seule solution acceptable pour les kinésithérapeutes.**

Contrairement à la FFMKR qui renonce à une ambition pour l'ensemble de la profession, **le SNMKR ne peut accepter l'arbitrage interministériel rendu le 25 janvier dernier** indiquant que le diplôme d'Etat de MK autorisant l'exercice de la profession est acquis au terme de trois années d'études et sera reconnu au grade de licence. Cela reviendrait à conférer au MK un simple rôle de technicien.

C'est pourquoi, les représentants du SNMKR ont **immédiatement demandé un entretien au cabinet de la ministre** pour demander des explications sur cet arbitrage incompréhensible par rapport à la teneur des travaux menés sur la réforme du diplôme d'Etat depuis plus de 7 ans.

Lors de l'entretien du 1^{er} février dernier, le cabinet de la ministre a pris devant les représentants du SNMKR des **engagements en complet décalage avec l'arbitrage publié le 25 janvier 2013, confirmant que ce dernier n'était en aucun cas définitif.**

Le SNMKR doit s'entretenir à nouveau avec le cabinet dans les prochains jours et **espère des avancées concrètes conformes aux derniers engagements.**

Le SNMKR s'engage à tout mettre en œuvre pour que :

- Les **attentes de la profession** et de la société relatives à la qualité des soins et la sécurité du patient soient entendues.
- Tous les IFMK soient obligés d'être en convention avec l'université **sur 5 années** de formation et obtenir un **grade de Master**.
- Ne soit pas mis en place un dispositif présentant un **risque de discrimination** entre les étudiants suivant le lieu où ils auront suivi leurs études, en plus de limiter leur possibilité de mobilité intra européenne, leurs homologues européens bénéficiant en général d'une formation universitaire avec une sortie en Master.
- Ne soit pas validé un **diplôme d'État à géométrie variable** donnant à une minorité d'étudiants la possibilité de poursuivre leurs études à l'université.
- Ne soient pas installées des inégalités : de formation, de tarif de formation, de plan de carrière, de mobilité, de compétences, de capacité à la réflexivité, de sécurité du patient.

Enfin, sans avancées significatives et engagements écrits, le SNMKR étudiera la pertinence de sa participation au groupe de finalisation de la réingénierie prévu le 25 février prochain.

Le grade master est la seule solution acceptable pour les kinésithérapeutes.

Contact : Stéphane Michel, président du SNMKR, 06 22 16 13 24